

Le Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, M. Nasser Bourita a affirmé, le jeudi 02 juillet 2020, à Rabat, que la non présentation par Amnesty International (AI) de preuves concernant les allégations contenues dans son dernier rapport publié le 22 juin 2020, amène le Maroc à s'interroger sur le contexte de ce rapport.

S'exprimant lors d'un point de presse tenu par le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaid Amzazi, à l'issue du Conseil du gouvernement, M. Bourita a souligné que le Maroc avait demandé, depuis cinq jours, à Amnesty International de fournir ces preuves mais celle-ci n'a présenté aucune réponse jusqu'à l'heure, notant que le Royaume ne peut accepter les allégations contenues dans ce rapport sans preuves claires.

Il a ajouté, lors de ce point de presse auquel le ministre d'État chargé des Droits de l'Homme et des relations avec le Parlement, Mustapha Ramid, a également pris part, que cette organisation devra assumer sa responsabilité si elle ne dispose pas des preuves nécessaires, et devra cesser d'adopter cette approche qui ne repose que sur la diffamation sans preuves à l'appui.

"Si cette organisation ne veut pas fournir au Maroc les preuves appuyant son rapport, elle devra les présenter au Monde lors d'une conférence de presse", a insisté M. Bourita, relevant qu'il est possible de prouver ce que cette organisation prétend à propos de l'infiltration du téléphone portable d'un journaliste-stagiaire, et ce de manière scientifique en recourant aux laboratoires spécialisés.

M. Bourita a également souligné que le Royaume dispose d'établissements nationaux opérant dans ce domaine, en particulier le Centre de veille, de détection et de réponse aux attaques informatiques relevant de la Direction générale de la sécurité des systèmes d'information, notant que ce centre a déjà émis cinq avis à l'adresse de tous les citoyens marocains les mettant en garde contre la possibilité d'exploitation de leurs smartphones, notamment à travers les systèmes auxquels l'organisation fait référence.

Le responsable a, en outre, affirmé que ce qui se passe actuellement vient s'ajouter au traitement "non professionnels" réservé par Amnesty International au Maroc depuis des années, et ce par le biais d'un ciblage continu et systématique du Royaume à travers des rapports et des données publiés par cette organisation, faisant observer qu'au cours des six premiers mois de cette année, neuf rapports

ont été publiés concernant le Maroc, et que 72 documents concernant le Royaume ont été publiés de 2016 à nos jours, en plus des campagnes internationales et médiatiques le ciblant.

Il a aussi affirmé l'ouverture continue du Maroc sur les organisations internationales, qu'elles soient gouvernementales ou non gouvernementales, soulignant que le Royaume exige que ces organisations travaillent avec professionnalisme et crédibilité et qu'elles établissent leurs rapports dans le cadre d'un dialogue et sur la base de procédures, de preuves, et de questions claires et concrètes.

M. Bourita a réitéré, dans ce contexte, le rejet par le Maroc de la méthode avec laquelle Amnesty International travaille en ce qui concerne les affaires intéressant le Royaume, "car elle n'interagit jamais avec les autorités marocaines et ses sources demeurent toujours anonymes, en plus du recours à la diffamation médiatique avant la publication de chaque rapport".

Le ministre a fait savoir que le Maroc a remarqué cela en 2014 lors de la campagne lancée par cette organisation contre la torture, comme il le remarque aujourd'hui après l'établissement d'un rapport sans aucune interaction avec le gouvernement marocain et sa publication dans un ensemble de supports médiatiques dans le but de nuire à la réputation et à l'image du pays.(MAP)